

Document élaboré en concertation avec les 3 laboratoires médicaux gérant des prélèvements COVID dans le Tarn et Garonne : Biofusion, Synlab, et le laboratoire public hospitalier en lien avec la délégation ARS 82.

Document d'information à destination des partenaires : professionnels de santé, institutions, établissements médico-sociaux...

Ce document sera actualisé au fur et à mesure de l'évolution de la stratégie de déconfinement.

1. Indications de prélèvements COVID naso-pharyngé

- Toute personne présentant des symptômes évocateurs de COVID-19
- Toute personne ayant été en contact à risque élevé de transmission avec une personne identifiée comme un cas confirmé ou probable TDM+ (tomodensitométrie thoracique évocateur de covid)
Cf. définitions Santé Publique France

2. Prescription médicale obligatoire

A adresser par le cas ou par le médecin prescripteur directement au laboratoire (mail, fax, tel des 2 laboratoires privés du Tarn et Garonne ci-dessous).

A terme, l'utilisation de l'application Amelipro gérée par l'assurance maladie permettra de valider la prescription médicale.

3. Le prélèvement : où et par qui ?

2 modalités possibles :

1. **A domicile par un professionnel de santé libéral** : IDE ou médecin après formation à la technique de prélèvement :

Attention la qualité du prélèvement influe sur la sensibilité du test !

Le laboratoire met à disposition des professionnels de santé, **sur demande**, le kit de prélèvement complet pour réaliser l'écouvillonnage naso-pharyngé :

Écouvillon - milieu de transport – triple emballage – notice d'utilisation – feuille de renseignements cliniques à compléter.

L'équipement de Protection Individuel est indispensable pour le préleveur. Il n'est pas fourni avec le kit à l'heure actuelle. Compte tenu des tensions sur ces équipements, il est opportun de regrouper les prélèvements.

Pour les personnes en capacité de se déplacer, des « Drives » sont organisés par les laboratoires ou par les équipes du premier recours qui ont contractualisé avec les laboratoires.

Attention le drive n'est pas indiqué pour les personnes âgées, ou personnes handicapés en institution. Le prélèvement sera alors organisé par un professionnel de la structure formé.

2. Au niveau des DRIVE organisés par les 2 laboratoires privés sur le territoire :

Attention la prise de rendez-vous est indispensable avec envoi obligatoire de la prescription médicale

		Adresse	Prise de RDV	Observations
Secteur Ouest	DRIVE - Castelsarrasin Synlab	21 boulevard Pierre Flamens 82100 Castelsarrasin	☎ : 05.63.32.16.01 labocastel@orange.fr	Sur le parking face au laboratoire du lundi au samedi matin RDV obligatoire
	Cosec de Moissac – partenariat avec Synlab	7 rue Jean Moulin 82200 Moissac	☎ : 05.63.04.04.59	Sur le parking de Cosec du lundi au samedi matin RDV obligatoire
	MSP de Valence d'Agen – partenariat avec Synlab	8B bd de Torsiac 82400 Valence d'Agen	☎ : 05.63.29.17.29	Sur le parking de la MSP du lundi au vendredi RDV obligatoire
Secteur Montauban	DRIVE-Montauban Biofusion	43 rue des Arts. 82000 Montauban	☎ : 05.63.222.999 laboratoire.pontdech_aume@biofusion.fr	Sur le parking du laboratoire Les journées du lundi au vendredi et le samedi matin RDV obligatoire
Secteur Est	DRIVE- Caussade	4 place de la gare 82300 Caussade	☎ : 05.63.65.08.08 laboratoire.caussade@biofusion.fr	Sur le parking de la gare Les après-midis du lundi au vendredi. RDV obligatoire

4. Diffusion des résultats

Le délai de rendu du résultat est d'environ 24 heures.

- **Dépistage négatif** : le laboratoire communique le résultat au patient et au médecin prescripteur.
- **Dépistage positif** : le biologiste contacte le médecin prescripteur qui communiquera le résultat au patient. Tous les tests positifs sont communiqués anonymisés à l'ARS Occitanie et à sa délégation départementale.

Les coordonnées des laboratoires sur le département sont consultables sur leurs sites internet respectifs :

- Biofusion du Tarn-et Garonne : www.biofusion.fr
- SYNLAB-Gascogne du Tarn-et Garonne : www.labo-gascogne.fr